

Monde du travail : des acquis considérables

En ce 25^e anniversaire de l'indépendance de notre pays, il est indéniable que les acquis sociaux des travailleurs figurent parmi les grandes réalisations dont l'Algérie peut s'enorgueillir. L'une des caractéristiques essentielles du développement de notre pays est qu'il se préoccupe tout particulièrement de la formation de l'homme, de son bien-être et de son épanouissement.

Ce développement ne se limite pas seulement à l'édification matérielle du pays, par la réalisation d'usines et d'infrastructures économiques diverses, ainsi qu'à l'accumulation de capitaux.

Le développement économique, tel qu'il est défini par la charte nationale et tel qu'il se réalise sur le terrain, n'a de sens que par la contribution qu'il apporte à la satisfaction des besoins des citoyens en général, et des travailleurs en particulier. Il ne pouvait du reste en être autrement dans un pays qui a émergé de la nuit coloniale après cent trente années d'une domination féroce et de luttes immenses pour les objectifs inséparables de libération nationale et de justice sociale.

Par Aboubakr Belkaïd, ministre de la Formation professionnelle et du Travail. El Moudjahid, 5 juillet 1987

Faut-il rappeler que l'Algérie comptait, à la veille de l'indépendance, 90 % d'analphabètes et près de 2 millions de chômeurs, et que trouver un emploi était souvent considéré comme un privilège ? Les travailleurs algériens, pour la plupart des journaliers, étaient concentrés dans les mines, les ports, les domaines de colons. Les ouvriers agricoles, notamment, étaient tenus à des journées de 12 heures de travail pour des salaires dérisoires, n'avaient ni congés, ni allocations familiales, ni sécurité sociale. La moindre protestation ou revendication entraînait un licenciement pur et simple. La relation de travail se limitait donc à un simple rapport unilatéral de soumission aux volontés de l'employeur. Cette exploitation effroyable a aiguisé le sentiment nationaliste des travailleurs ainsi que leur détermination dans leur participation à la guerre de libération nationale. Et le recouvrement de l'indépendance du pays allait leur ouvrir de grands espoirs et d'immenses possibilités dans le cadre de l'édification nationale.

Mais combien la tâche était lourde ! Il fallait non seulement réparer les blessures et les destructions de la guerre mais aussi mettre en place un État et une économie modernes, seuls capables par la mobilisation de toutes les forces humaines et matérielles disponibles d'arracher le pays au sous-développement et d'apporter ainsi des solutions réelles aux immenses problèmes de la faim, du chômage et de l'ignorance.

C'est pourquoi, si les premières années qui ont suivi l'indépendance ont connu des activités d'assistance et de solidarité sociale (chantiers de plein-emploi, aide aux chômeurs, secours et distribution de vivres aux nécessiteux), par contre, les années suivantes ont vu se préciser rapidement les grandes lignes d'une stratégie nationale de développement, basée sur la récupération et la valorisation des richesses nationales, l'industrialisation, de profondes transformations agraires, l'extension de la protection médicale et de l'enseignement.

La logique de ce développement conçu comme un tout allait entraîner dans le pays des bouleversements économiques et sociaux sans précédent. De 1967 à ce jour, des milliers d'unités industrielles, de grands chantiers d'entreprises de toutes natures ont vu le jour, entraînant la création de

centaines de milliers d'emplois. Et c'est sans doute là que réside le premier grand acquis du monde du travail.

Durant cette période, la population active a plus que doublé. Mais surtout, elle s'est qualitativement améliorée en ce sens que les ouvriers journaliers, vacataires, occasionnels (ou les sans-emploi camouflés sous le vocable « d'aides familiaux ») sont devenus des travailleurs permanents, bénéficiant d'un revenu régulier et de la stabilité de leur emploi. Le nombre d'actifs occupés, qui atteignait à peine le million au lendemain de l'indépendance, est aujourd'hui de plus de 4 millions, ce qui signifie que notre société, marquée à l'époque par un taux de chômage très élevé, devient de plus en plus une société de travailleurs.

Les compétences techniques

En outre, les compétences techniques des travailleurs se sont accrues de façon notable, puisque la part de la main-d'œuvre qualifiée dans le monde du travail, qui était de 20 % à peine dépasse aujourd'hui 47 % avec un taux de progression plus élevé pour les techniciens et les cadres.

Dans le prolongement des progrès de la scolarisation et afin de soutenir l'élargissement de la base de l'emploi, le pays a consenti des efforts importants pour développer la formation professionnelle sous diverses formes et à tous les niveaux de qualification.

C'est ainsi que les capacités de formation du pays qui avoisinaient 12 000 postes à l'indépendance, tous secteurs confondus, atteignent aujourd'hui environ 170 000 places, réparties entre 700 centres et instituts auxquels il faut ajouter 80 000 postes d'apprentissage. L'ensemble du dispositif mis en place dispense des enseignements professionnels dans près de 300 spécialités. Il est à noter que si au début de la mise en œuvre des plans nationaux de développement, l'action a porté principalement sur la formation des cadres moyens et supérieurs, le premier plan quinquennal (1980-1984) allait mettre l'accent, de façon plus particulière, sur le développement de la formation professionnelle des ouvriers qualifiés, et des agents de maîtrise. A cet effet, un investissement de l'ordre de 14 milliards de dinars a été consacré depuis 1980 au vaste programme de réalisation de 300 centres de formation professionnelle.

Parallèlement, d'autres filières de formation professionnelle ont été mises en place et constituent, aujourd'hui, des voies alternatives importantes parce que génératrices des plus grands effets aux moindres coûts ; il s'agit de l'apprentissage destiné aux jeunes de 15 à 18 ans, qui apprennent leur métier tout en étant placés en milieu professionnel ; de la formation en entreprise, qui vise à promouvoir les travailleurs à travers la valorisation de leurs compétences et l'actualisation de leurs connaissances ; de la formation par correspondance, qui permet de toucher des publics très divers désireux, à travers la rentabilisation de leur temps libre, d'acquérir le métier de leur choix.

Pour mesurer l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics au développement de la formation professionnelle, il suffit de rappeler à titre d'illustration que les charges récurrentes sont de l'ordre de 3 milliards de dinars annuellement, pour faire fonctionner l'ensemble du dispositif mis en place.

Ainsi, les gros retards accumulés ont été largement rattrapés dans le domaine de la formation professionnelle et le pays dispose aujourd'hui d'un important appareil de formation représentant à la fois un atout majeur dans l'édification de l'économie nationale et un puissant levier de dynamisation et

de régulation du marché de l'emploi. Il constitue, enfin, un moyen privilégié de promotion sociale des travailleurs et de valorisation des jeunes par un métier facilitant ainsi leur insertion dans la vie active.

Un nouveau cadre législatif

D'un autre côté, le développement quantitatif et qualitatif du monde du travail s'est accompagné d'une refonte de la législation du travail par le rejet de l'ancien dispositif morcelé et partial, reflet des rapports d'exploitation d'alors, et par l'émergence d'un nouveau cadre législatif et réglementaire fondé sur la justice sociale et conforme aux options du pays et aux aspirations des travailleurs.

L'extension rapide d'un important secteur économique d'État, appuyé sur des centaines de sociétés nationales, d'offices et d'établissements publics, exigeait des formes de gestion nouvelles. La promulgation, en novembre 1971, de la charte et de l'ordonnance portant gestion socialiste des entreprises a répondu en grande partie à ces questions. Considérant les travailleurs comme « les artisans et les bénéficiaires du développement », ces textes instituent dans toutes les entreprises et unités de production des assemblées de travailleurs (ATE et ATU) élues par les collectifs et appelées notamment à étudier le projet de plan, de budget et de programme d'activités à formuler leurs avis et recommandations, à gérer les œuvres sociales, etc.

La mise en œuvre de ce nouveau mode de gestion, entamée depuis 1972, s'est déroulée de façon constante et progressive. A ce jour, les entreprises industrielles et commerciales régies par ce mode de gestion dépassent le nombre de 350 pour un total de près de 600 000 travailleurs.

L'important dispositif législatif et réglementaire mis en place permet, par l'intermédiaire des commissions permanentes (affaires économiques et financières, affaires sociales et culturelles, affaires du personnel et de la formation) ou par des représentants des travailleurs aux commissions paritaires ou au conseil de direction, et par les assemblées des travailleurs, d'assurer le contrôle des activités productives, mais aussi et surtout dans l'éducation des travailleurs, l'élévation de leur niveau de conscience et l'acquisition plus rapide des aptitudes nécessaires à l'exercice effectif de leurs responsabilités.

Le suivi régulier et les évaluations périodiques lors des assises nationales sur la gestion socialiste des entreprises ont révélé qu'à côté des apports positifs indéniables dans bon nombre de secteurs, des insuffisances ont persisté dans d'autres.

Pour mieux adapter ce mode de gestion aux réalités vécues, des mesures mettant en œuvre les résolutions du Comité central en matière de gestion socialiste des entreprises et ayant pour effet de conforter ce mode de gestion dans les activités de production de biens et de réalisation et d'introduire des formes de participation plus appropriées dans les secteurs de services et à caractère socioculturel permettront de mieux asseoir ce mode de gestion et d'insuffler ainsi une vigueur et une dynamique nouvelles dans la gestion des entreprises.

Cela ne manquera pas assurément de confirmer la certitude selon laquelle l'amélioration des résultats du travail et la création des richesses passent nécessairement par la mobilisation des travailleurs et leur participation consciente à la gestion des entreprises.

Le niveau de vie amélioré

S'agissant du niveau de vie des travailleurs, et notamment de leurs salaires, le souci permanent de l'État a été de concrétiser les principes bien connus de la charte nationale et de la Constitution : « A travail égal, salaire égal » et « De chacun selon ses capacités et à chacun selon son travail. »

Dès les premières années de l'indépendance, de gros efforts ont été déployés pour combattre toute forme de discrimination, en particulier à l'égard des salaires des femmes et des jeunes, qui étaient l'objet d'abattements injustifiés. En 1970, un décret a aboli les zones de salaires (héritage de la colonisation) et a aligné le SMIG des régions déshéritées sur celui de la zone la plus favorisée. Par la suite, un salaire national minimum garanti (SNMG) a été institué pour unifier les rémunérations de base à travers toutes les branches et mettre fin en particulier au retard inacceptable du salaire agricole (l'ancien SMAG).

La mensualisation progressive de nombreuses catégories de travailleurs, les exonérations fiscales des bas salaires, les subventions aux prix des produits de première nécessité, la revalorisation régulière des rémunérations en liaison avec l'évolution du coût de la vie et la progression des ressources du pays, ont permis de protéger efficacement le pouvoir d'achat des familles. Entre 1966 et 1986, la manne salariale globale distribuée dans le pays est passée de 3 milliards à 100 milliards de dinars.

L'application progressive du statut général du travailleur promulgué en 1978 a permis d'améliorer sensiblement la qualité de cette distribution, en réduisant les disparités anciennes, en assurant une classification rationnelle des postes de travail tenant compte des différences de qualification, d'efforts et de responsabilités ; en unifiant les systèmes de primes et d'indemnités, en liant davantage les salaires aux résultats du travail à travers les primes de rendement ; en valorisant les travaux manuels et les activités pénibles ; en encourageant la qualification professionnelle et le perfectionnement technique.

Le statut général du travailleur, instrument d'harmonisation des salaires, est aussi dans le même temps l'outil principal de la rénovation et de l'unification de la législation du travail.

Une définition claire des droits et des devoirs

Aux anciennes pratiques juridiques, aux anciens micro-systèmes de protection, insuffisants, contradictoires et disparates, il a substitué une définition claire des droits et des devoirs des travailleurs, de tous les travailleurs, quels que soient leur secteur d'activité, leur âge, leur organisme employeur ou leur implantation régionale.

Pour la première fois dans l'histoire de notre pays sont affirmés dans une loi fondamentale les droits du travailleur à un emploi stable, à une rémunération conforme à son travail, à la promotion professionnelle, à l'hygiène et à la sécurité, au repos, au droit syndical, à la protection sociale, mais aussi, bien entendu, aux devoirs, qui sont la contrepartie logique de ces droits, le devoir d'accomplir avec conscience ses tâches, de protéger ses moyens de travail, de réaliser ses plans de production, de combattre l'absentéisme et d'élever sans cesse la qualité et la productivité de son travail.

Pour concrétiser tous ces principes, plus de 80 textes de diverses natures ont été promulgués au cours des dernières années. Ils visent notamment à organiser les relations de travail, à mettre en place un système de salaires dynamique et cohérent, à améliorer les conditions de travail, la prévention des conflits, avec le souci permanent d'assurer la protection solidaire des travailleurs et de l'économie nationale. La mise en œuvre du statut général du travailleur a permis d'aboutir sans conteste à un progrès

notable aussi bien au plan de la concrétisation des objectifs de justice sociale dont il est porteur que par une meilleure intégration des actions qui en découlent dans le cadre de la planification nationale.

Après vingt-cinq années d'édification, s'ils jettent un regard en arrière, les travailleurs algériens qu'ils soient ouvriers, employés, techniciens ou cadres, peuvent certainement être fiers des acquis considérables qu'ils ont enregistrés au prix souvent de difficultés et de sacrifices nombreux. Ils peuvent affirmer que la nouvelle législation du travail constitue un outil plus rationnel et mieux adapté de gestion des ressources humaines et introduit à cet égard plus de rigueur et de rationalité dans l'organisation du travail, la répartition des tâches et le déroulement des relations de travail sur tous les plans.

Les insuffisances relevées sur le terrain, notamment celles relatives à l'inadaptation de certaines dispositions d'application de cette législation, à l'inachèvement de l'édifice juridique prévu par le statut général du travailleur et à certains aspects rigides de ce statut, ou des textes d'application, font actuellement l'objet de réflexion et de concertation pour permettre à cette législation nouvelle d'atteindre pleinement les résultats attendus d'elle et notamment dans le domaine de l'efficacité et de la rigueur dans le travail, sauvegardant ainsi un équilibre entre ses aspects sociaux et économiques.

Seul le travail est une richesse pérenne

Ces acquis inestimables, d'une œuvre collective, nationale, doivent être maintenus et consolidés, par des efforts encore plus grands. Ils constituent un atout décisif dans la bataille engagée par les forces vives de notre pays contre les effets négatifs de la crise économique mondiale, pour limiter au maximum les risques de pénurie, de chômage et de hausse des prix, si préjudiciables aux travailleurs et à l'économie nationale.

Ces questions prennent aujourd'hui des contours particuliers compte tenu de la réduction brutale des ressources extérieures du pays. La chute des prix des hydrocarbures a révélé leur poids prépondérant dans le développement. Il faut prendre la mesure de la situation et se convaincre que l'avenir du pays, la sauvegarde de son indépendance et du bien-être du peuple ne sauraient reposer sur une matière non renouvelable et au caractère aléatoire.

Seul le travail est une richesse pérenne et en constitue une source inépuisable. Notre société n'aura à consommer que ce qu'elle a produit ou échangé grâce à son travail. Et dans cette conjoncture difficile, il est plus que jamais indispensable de déployer l'ensemble des énergies pour élever les performances de l'appareil productif national, condition essentielle pour poursuivre au même rythme le développement économique et social et garantir sa pérennité.

Nul doute qu'un certain nombre d'actions, parmi lesquelles le parachèvement et l'enrichissement de la législation du travail, le renforcement des cadres de concertation et dialogue pour préserver la paix sociale, le développement de l'emploi et la préparation des jeunes à la vie active ainsi que la préservation du pouvoir d'achat des familles, contribueront à une plus grande mobilisation des travailleurs autour des tâches de développement.

Enfin, il importe de ne pas perdre de vue que si la crise économique internationale est porteuse de dangers et de menaces, elle n'en constitue pas moins, dans le même temps, une occasion pour mobiliser davantage toutes les potentialités humaines et matérielles existantes. « Pour relever le défi »,

une seule voie s'offre au pays : augmenter la production, accroître le rendement et la productivité du travail et sur ce plan, c'est celle de l'effort permanent. Pour cela, le pays ne manque pas d'atouts...